

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°92/2020

| NOMBRE DE MEMBRES | | | DATE DE LA CONVOCATION | DATE D'AFFICHAGE |
|---|------------|-----------|------------------------|-------------------|
| EN EXERCICE : | PRESENTS : | VOTANTS : | 10 SEPTEMBRE 2020 | 10 SEPTEMBRE 2020 |
| 40 | 34 | 40 | | |
| OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la Commission consultative du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13) | | | | |
| RESUME : Dans le cadre de la recomposition du Conseil Communautaire il convient de désigner un représentant de la CCVBA au sein de la Commission consultative du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13) | | | | |

L'an deux mille vingt,
le seize septembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard.

PROCURATIONS :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. GARNIER Gérard à M. GALLE Michel ;
- De M. MARIN Bernard à MME. LODS Lara ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De M. SANTIN Jean-Denis MME. LICARI Pascale

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.2224-37-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13) ;

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée délibérante que cette Commission consultative, prévue par l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, a été créée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle a pour mission de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des intercommunalités.

Monsieur le Président précise que, conformément à l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales il convient de désigner un nouveau représentant de la CCVBA du fait de la nouvelle composition de l'assemblée délibérante.

Se porte candidat : Monsieur Laurent GESLIN

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

Délibère

Article 1 : Désigne Monsieur Laurent GESLIN comme représentant de la CCVBA à la Commission consultative du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.